Alpes de Haute Provence Commune d'AUBIGNOSC

Membres en exercice :	15
Présents :	10
Votants :	14
Pour :	14
Contre:	0
Abstention:	0

DCM N° 29/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 MAI 2018

---- L'an deux mille DIX-HUIT

le 23 MAI à 18H15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation: 17 mai 2018

Membres présents : MMes & MM. AVINENS René, ROBERT Frédéric, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, WALLON Muriel LATIL Yves, WEBER Hélène, VILLETTE Christelle et BERTOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieurhristel.

004-210400131-20180523-DE201829BAILTDF-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2018 Publication : 28/05/2018

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



5 Absent(s) excusé(s): TURCAN Nicole, MACCARIO Fabrice, ALBERT JUESTZ Françoise, FAURE Michel et WALCZAK Franck,

<u>4 Pouvoir(s)</u>: TURCAN Nicole à ROBERT Frédéric, MACCARIO Fabrice à ALBERT Patrice, FAURE Michel à DELMAERE Christian et WALCZAK Franck à AVINENS René

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

OBJET: CONVENTION DE LOCATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZA 181 à la société TDF & CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE / ANTENNE RELAIS

--- Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la démarche de la société TDF, en vue de la location de sites radioélectriques en vue de la fourniture notamment de services de communications électroniques.

--- TDF est intéressée par la location éventuelle d'une partie de la parcelle ZA N°181 (lieu dit « Les petits Crouzourets ») afin d'installer un relais de communication électronique et souhaiterait pouvoir disposer d'une superficie de 160 m². La durée de la convention serait de 12 ans et le loyer annuel serait de 2000 euros nets (indexé sur l'ICC). La création d'une servitude de passage serait également nécessaire sur les parcelles ZA 181 et ZA 183.

----Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** le principe d'installation d'une antenne relais
- **▶ DECIDE** de donner en location pour une durée de 12 ans, <u>expressément reconductible</u>, à la société TDF, une partie de la parcelle cadastrée ZA N°181 pour une superficie de 160 m²
- ACCEPTE le montant du loyer annuel de 2000 € (deux mille euros nets) indexés sur l'ICC
- **AUTORISE** le maire à signer le bail de location à intervenir avec TDF et tous documents se rapportant à cette affaire
- ♣ ACCEPTE la création d'une servitude de passage sur les parcelles ZA N°181 & 183, en tenant compte de la piste existante.
- AUTORISE le maire à signer la convention de servitude de passage, valable le temps de la location.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

